



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 5

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M^{me} la *ministre* SMITH dépose le rapport annuel du ministère de la Santé mentale et du Mieux-être de la communauté pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

(Document parlementaire n° 45)

Ministre ASAGWARA dépose :

le rapport annuel du ministère de la Santé pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;

(Document parlementaire n° 46)

le rapport annuel du ministère des Aînés et des Soins de longue durée pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

(Document parlementaire n° 47)

M^{me} la *ministre* SCHMIDT dépose :

le rapport annuel du ministère de l'Environnement et du Climat pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;

(Document parlementaire n° 48)

le rapport annuel de la Commission de protection de l'environnement du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;

(Document parlementaire n° 49)

le rapport annuel de la Corporation manitobaine de gestion des déchets dangereux pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;

(Document parlementaire n° 50)

le rapport annuel de la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba et le supplément au rapport annuel pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

(Document parlementaire n° 51)

M. le *ministre* WIEBE dépose :

une copie des *Règlements du Manitoba* 128/2022 à 143/2023 enregistrés en application de la *Loi sur les textes législatifs et réglementaires*;

(Document parlementaire n° 52)

le rapport annuel du Secrétariat pour la responsabilisation en matière de réglementation pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 daté de septembre 2023;

(Document parlementaire n° 53)

le rapport annuel de la Régie des alcools, des jeux et du cannabis du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;

(Document parlementaire n° 54)

le rapport annuel du ministère de la Justice pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;

(Document parlementaire n° 55)

le rapport annuel de la Société d'aide juridique du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

(Document parlementaire n° 56)

M. le *ministre* MOSES dépose :

le rapport annuel du ministère du Développement économique, de l'Investissement et du Commerce pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;

(Document parlementaire n° 57)

le rapport annuel du ministère des Ressources naturelles et du Développement du Nord pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;

(Document parlementaire n° 58)

le rapport annuel de la Commission de l'apprentissage et de la reconnaissance professionnelle pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;

(Document parlementaire n° 59)

le rapport annuel de Manitoba Opportunities Fund Limited pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;

(Document parlementaire n° 60)

le rapport annuel de la Société de développement du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

(Document parlementaire n° 61)

M^{me} FONTAINE, *ministre responsable de l'Égalité des genres*, fait une déclaration au sujet des 16 jours d'activisme contre la violence fondée sur le sexe.

M^{me} STONE fait des observations sur la déclaration.

M. KOSTYSHYN, *ministre de l'Agriculture*, fait une déclaration au sujet du Jour commémoratif de l'Holodomor.

M. NARTH et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} CHEN, MM. WHARTON, EWASKO et LOISELLE ainsi que M^{me} STONE font des déclarations de député.

Conformément au paragraphe 48(2) du *Règlement*, la leader du gouvernement à l'Assemblée interrompt le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône afin que l'Assemblée procède à la deuxième lecture des projets de loi 3 et 2.

M. le *ministre* SALA propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 3 — *Loi modifiant la Loi de la taxe sur les carburants (période d'exonération de la taxe sur les carburants)/The Fuel Tax Amendment Act (Fuel Tax Holiday)*.

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SALA intervient.

M. KHAN, M^{me} LAMOUREUX ainsi que MM. BEREZA, JOHNSON, KING et WOWCHUK posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M. KHAN, M^{me} LAMOUREUX et M. GOERTZEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

Vendredi 24 novembre 2023

M. le *ministre* SALA dépose le message de la lieutenant-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 3.

(Document parlementaire n° 62)

La séance est levée à 12 h 30 et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey